

vous proposent 4 sessions* de formation et de réflexion (sur 2 journées) sur les thèmes :

Session 1 : Construire sa politique publique numérique

Mercredi 3 février 2021 de 9h00 à 12h30

Session 2 : La démocratie participative au service des territoires

Mercredi 3 février de 14h00 à 17h30

Session 3 : Villes intelligentes partagées

Vendredi 5 février de 9h00 à 12h30

Session 4 : La transition numérique au service de la transition écologique

Vendredi 5 février de 14h00 à 17h30

*En téléformation réservée aux inscrit-e-s

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage : celui-ci sera facturé à hauteur de 100 % du montant initial.

TARIFS PAR SESSION *

Tarif unique pour un financement DIF : 350 €*

Tarifs pour un financement via le budget des collectivités*

- Communes de moins de 3500 habitant-e-s : 100 €
- Communes de 3500 à 10 000 habitant-e-s : 200 €
- Communes de plus de 10 000 habitant-e-s : 300 €

Sessions choisies (cocher les cases correspondantes) :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Session 1 | <input type="checkbox"/> Session 2 |
| <input type="checkbox"/> Session 3 | <input type="checkbox"/> Session 4 |

* Réduction de 10 % pour 2 sessions, 15 % pour 3 sessions et 20 % pour 4 sessions.

Bulletin d'inscription aux sessions de formation (valant convention simplifiée de formation)

Sessions de formation des 3 février et 5 février 2021

organisées par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA

Le mercredi 3 février et le vendredi 5 février 2021 en téléformation réservée aux inscrit-e-s

Bulletin à renvoyer par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Nom :	Collectivité territoriale :	Signature du/de la candidat.e à la formation
Prénom :	Commune de :	
Adresse :	Nbre d'hab. (pour les élus communaux) :	
Téléphone :	Fonction de l'agent ou fonction élective :	Signature du responsable avec cachet
Code Postal :		
Ville :		
Email :		
Fonction élective :		

CACHET

Le numérique au service du public

Deux journées de formation comprenant 4 sessions contenant chacune 3 modules. Chaque module intègre un temps d'échanges entre les participant-e-s et les intervenant-e-s. La session se conclut par un tour d'écran d'évaluation.

Mercredi 3 février 2021 (matin)

09h00 à 12h30
Session 1 : Construire sa politique publique numérique

Module 1 : Nouveaux usages et nouveaux services

Module 2 : Culture numérique locale

Module 3 : Gouvernance participative

Temps d'échanges

Vendredi 5 février 2021 (matin)

09h00 à 12h30
Session 3 : Villes intelligentes partagées

Module 1 : Comprendre les concepts associés à la ville partagée

Module 2 : Mettre en oeuvre son projet de ville intelligente

Module 3 : Open Data et IOT (objets connectés) au bénéfice du projet de ville partagée

Temps d'échanges

Mercredi 3 février 2021 (après-midi)

14h00 à 17h30
Session 2 : La démocratie participative au service des territoires

Module 1 : La démocratie participative en question

Module 2 : Les conditions de la réussite

Module 3 : Cas concrets et outils associés

Temps d'échanges

Vendredi 5 février 2021 (après-midi)

14h00 à 17h30
Session 4 : La transition numérique au service de la transition écologique

Module 1 : L'empreinte écologique du numérique

Module 2 : Vers la sobriété numérique

Module 3 : Cas concrets

Temps d'échanges

Intervenant-e-s :

Anna MELIN, journaliste Villes Internet

Maxime MOREL, ingénieur territorial en technologies de l'information, formateur - enseignant Polytech, Sciences Po, IUP infocom

Philippe JARRY, consultant en communication et médiation numérique, correspondant Grand Sud Ville Internet

Un témoin d'une collectivité locale

Pour plus d'informations :

Nicolas Delorme, chargé des événements et formations : 07 88 55 03 26